

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 31 mars 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Marion DELARUE à donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

Nbre de conseillers en exercice : 15      Nbre de présents : 14      Nbre de votants : 15

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Karine FRANÇOIS.

### N° 20260414 - 07 - VOTE DES SUBVENTIONS 2026

**Monsieur le Maire présente** aux membres du Conseil Municipal le montant des subventions versées pour l'année 2025.

**Vu** les dossiers de demande de subventions pour 2026,

**Monsieur le Maire propose** à l'assemblée de voter les subventions pour l'année 2026 selon la répartition suivante :

|                                          | Subvention versée en 2025 | Proposition 2026 |
|------------------------------------------|---------------------------|------------------|
| A.D.M.R ENTRE MONTS ET COLLINES          | 1 300,00 €                | 1 300,00 €       |
| Amicale de la Gym volontaire de Cahagnes | 300,00 €                  | 300,00 €         |
| Comité de Jumelage Horsted Keynes        | 700,00 €                  | 700,00 €         |
| Coopérative de l'école maternelle        | 3 000,00 €                | 3 130,20 €       |
| Coopérative de l'école élémentaire       | 5 500,00 €                | 5 369,80 €       |
| Société de chasse communale              | 500,00 €                  | 460,00 €         |
| Union Nationale des Combattants          | 400,00 €                  | 400,00 €         |
| LAC                                      | 2 868,00 €                | 2 870,00 €       |

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par 15 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

- **DÉCIDE** d'attribuer pour 2026 les subventions aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 27 avril 2026.

Le Maire,  
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,  
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.